



nswp Global Network of Sex Work Projects
Promoting Health and Human Rights

NSWP A LA CSW63

Avec l'aide de NSWP, une délégation représentant les organisations membres du réseau a participé à [la 63^e session de la Commission de la condition des femmes \(CSW\)](#). Cette délégation avait pour but de faire entendre les revendications des travailleuses du sexe dans un espace dont les discussions autour du travail du sexe sont souvent dominées par les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes. Ces discussions ne reflètent pas la diversité des expériences et des réalités des travailleuses du sexe. Dans un tel contexte, le travail du sexe est souvent associé à la traite des êtres humains de façon à promouvoir des politiques qui viennent entraver la réalisation des droits des travailleuses du sexe. La Commission de la condition des femmes est un organe important des Nations Unies qui devrait promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits humains de toutes les femmes, y compris des travailleuses du sexe.

La délégation de NSWP à la CSW63

KayThi Win, Réseau Asie-Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW) et présidente de NSWP

Lala Maty Sow, And Soppeku, Sénégal et Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA)

Shaunna-May Trotman, Coalition pour le travail du sexe au Guyana, Guyana et Coalition des travailleurSEs du sexe des Caraïbes

Phelister Abdalla, Alliance des travailleurSEs du sexe du Kenya (KESWA), Kenya et ASWA

Nataliia Isaieva, Legalife-Ukraine, Ukraine et Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe (SWAN)

Dame Catherine Healy, Collectif des travailleurSEs du sexe de Nouvelle-Zélande (NZPC), Nouvelle-Zélande et APNSW

Elisha Kor, Pertubuhan Kesihatan Dan Kebajikan Umum Malaysia (PKKUM), Malaisie et APNSW

Kholi Buthelezi, Sisonke, Afrique du Sud et ASWA

Thierry Schaffauser, Syndicat du Travail Sexuel (STRASS), France et Comité international pour les droits des travailleurSEs du sexe en Europe (ICRSE)

Ruth Morgan Thomas, NSWP, Écosse, Royaume-Uni

Katherine Koster, NSWP, États-Unis

Olga Zubkovskaya, NSWP traductrice russe

Le thème de la 63^e session de la Commission de la condition des femmes était la protection sociale et l'accès aux services publics, un thème particulièrement important pour les travailleuses du sexe.

« Quand on parle de pauvreté, le principal problème, c'est la criminalisation. La police et les autorités se servent des travailleuses du sexe comme d'un distributeur de billets. Dès qu'on gagne de l'argent, ils nous arrêtent et nous le prennent. »

- KayThi Win, APNSW/NSWP

NSWP | The Matrix, 62 Newhaven Road | Edinburgh EH6 5QB | Scotland UK

secretariat@nswp.org | +44 (0)131 553 2555 | www.nswp.org

NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée. Société N° SC349355



Les membres de NSWP ont attiré l'attention des participants à la CSW sur le fait que les travailleuses du sexe sont des femmes et qu'en tant que femmes, elles ont des droits: ils leur ont présenté plusieurs événements annexes organisés par des agences de l'ONU et des États membres à la CSW. Ils ont fait pression sur les missions des pays, participé à des événements annexes d'ONG organisés par des organisations de travailleuses du sexe, des alliés et l'opposition.

La Commission de la condition des femmes : un environnement difficile

Les travailleurSEs du sexe ont été confrontéEs à une large coalition organisée de féministes fondamentales et de groupes abolitionnistes. Durant cette session de la CSW, ont eu lieu au moins une quinzaine d'événements annexes officiels et non officiels qui promouvaient des politiques et des idéologies allant explicitement à l'encontre des droits humains des travailleurSEs du sexe. Les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes ont participé à toutes les discussions sur le travail du sexe et poser des questions agressives. Cinq membres de la délégation des travailleurSEs du sexe ont demandé à faire partie des intervenants ou à participer aux dialogues interactifs thématiques organisés dans le cadre du programme officiel de la CSW. Toutes leurs demandes ont été refusées.

Certains États membres ont tenté de faire adopter, dans les négociations, un langage faisant l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes. Ils se sont finalement mis d'accord sur les facteurs structurels responsables de la « pauvreté, du chômage, du manque d'opportunité socioéconomiques, du manque de protection sociale, de l'inégalité omniprésente entre les genres, de la violence, de la discrimination et de la marginalisation ». Malheureusement, ils ont aussi utilisé un langage ambigu qui sert à promouvoir des lois et des politiques visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré et qui entrave la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe et de leurs droits du travail. Par ailleurs, ces mesures ne font pas grand-chose pour endiguer la traite des personnes.

La préparation, la planification et les alliances

Afin de se préparer à la CSW63, NSWP a préparé [une note d'information sur l'accès des travailleurSEs du sexe à la protection sociale](#). Dans toutes les régions du monde, les travailleurSEs du sexe sont excluEs des services financiers et des services publics ce qui contribue à leur exclusion sociale et les marginalise économiquement. Elles/ils doivent subir les préjugés des prestataires de services sociaux et de santé ce qui les vulnérabilise au VIH et à d'autres problèmes sanitaires. Au même titre que les autres travailleurSEs de l'économie informelle, elles/ils ne bénéficient pas des droits du travail ou d'autres « acquis sociaux » tels que les indemnités en cas de maladie ou les congés parentaux payés et n'ont pas non plus le droit de s'associer ou de s'organiser. La criminalisation, la discrimination et la stigmatisation des travailleurSEs du sexe, ajoutées au refus de reconnaître le travail du sexe comme un travail, n'aident pas à lutter contre l'insécurité économique et la marginalisation sociale des travailleurSEs du sexe mais contribuent plutôt à leur pauvreté et à leur marginalisation.

Les membres de la délégation des travailleurSEs du sexe se sont rencontrés avant l'événement et tous les jours de l'événement pour revoir l'emploi du temps, réexaminer les stratégies et discuter de leurs expériences. L'espace de la CSW étant plutôt hostile, il a été décidé que les membres de la délégation participeraient aux différentes sessions par groupes de deux personnes minimum.



Il était essentiel pour les travailleurSEs du sexe de la délégation d'avoir le soutien de leurs alliés pour se sentir protégéEs pendant l'évènement. La délégation des travailleurSEs du sexe s'est jointe au Groupe pour les droits des femmes (Women's Rights Caucus), un groupe de militantes féministes ayant pour mission d'influencer la CSW. Ont participé au groupe le [Réseau du développement et de la communication des femmes africaines](#) (FEMNET), le [Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement](#) (APWLD), la [Fédération internationale de planification familiale/Western Hemisphere Region](#) (IPPF/WHR), (IWHC), et [L'organisation des femmes pour l'environnement et le développement](#) (WEDO). Chaque participantE doit adhérer aux valeurs fondamentales du groupe et notamment inclure et soutenir les travailleurSEs du sexe et les droits des personnes LGBT. Ce groupe a été l'occasion de créer un espace protégé à la CSW pour rencontrer des alliés et promouvoir des objectifs communs.

« Cela a permis de rassembler tout le mouvement pour les droits des femmes, des femmes qui se soutiennent pour garantir que si les choses ne se passent pas bien pour un certain groupe de femmes, il y a toutes ces autres femmes qui sont là pour te soutenir. »

- Phelister Abdalla, KESWA, Kenya

La délégation des travailleurSEs du sexe a participé à une pré-réunion qui rassemblait le Groupe pour les droits des femmes et le Groupe pour l'orientation sexuelle et l'identité de genre (SOGI). Elles/ils ont transmis des informations sur la CSW, ont fait des comptes rendus des réunions régionales, ont organisé des groupes de travail sur des questions spécifiques et fait le lien entre des représentants de la société civile qui adoptent une approche inclusive et respectueuse des droits humains. La délégation des travailleurSEs du sexe a participé au Groupe pour les droits des femmes et à SOGI de différentes façons : elle a pris part à des réunions ministérielles, des groupes régionaux, des réunions quotidiennes, des listes de diffusion électroniques et des groupes de travail.

Les revendications des travailleurSEs du sexe à la CSW

La délégation des travailleurSEs du sexe s'est exprimée à la CSW63 dans un ensemble de forums, dont des évènements annexes officiels, des évènements organisés par des ONG et des réunions privées.

Mardi 12 mars

L'évènement annexe organisé par le FNUAP et le PNUD : « Parlons du travail du sexe »

Cet évènement annexe, organisé par le PNUD et le FNUAP (ONUSIDA menait les discussions sur le VIH et le travail du sexe) avait pour objectif de permettre aux participants – le FNUAP, le PNUD, le personnel de l'ONU et d'autres participants à la CSW – de mieux comprendre les problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe. Cet évènement s'intéressait à plusieurs choses : d'une part, comment apporter de meilleures solutions aux problèmes des travailleurSEs du sexe et, d'autre part, l'importance de continuer à soutenir toujours plus la communauté des travailleurSEs du sexe qui lutte pour la réalisation de ses droits humains.

Tim Sladden, conseiller principal de la branche du FNUAP pour la santé reproductive et sexuelle, et Tenu Avafia, chef d'équipe du PNUD pour le VIH, les droits humains et les populations clés se sont exprimés concernant la position de UNUSIDA qui soutient la décriminalisation du travail du sexe. Ils ont insisté sur le rôle primordial que jouent les travailleurSEs du sexe dans la lutte contre l'épidémie du VIH et rappelé les directives existantes produites par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qui reconnaissent clairement ce rôle : [l'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe](#), la [Note d'orientation de UNUSIDA : le VIH et le commerce du sexe](#), le



[Rapport de la Commission mondiale sur le VIH et le droit](#) et son [supplément de 2018](#), et ses [dossiers techniques sur le VIH et les jeunes qui vendent du sexe](#).

Des travailleurSEs du sexe de France, du Kenya, de Malaisie, du Sénégal et de Nouvelle-Zélande ont décrit les différents cadres juridiques en place dans leur pays et leur impact sur les travailleurSEs du sexe.

Au [Sénégal](#), les lois sur le travail du sexe ont pour but de protéger le grand public des travailleuses du sexe plutôt que de protéger et de soutenir les travailleuses du sexe elles-mêmes. Les travailleuses du sexe sont obligées de faire régulièrement des visites médicales et d'avoir sur elles une autorisation spéciale de travail. Les femmes de moins de 21 ans, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe ne sont pas autoriséEs à travailler. Les travailleuses du sexe doivent se déclarer auprès des autorités, ce qui est utilisé contre elles comme preuves qu'elles sont travailleuses du sexe par la police et les juges. Elles sont ainsi facilement identifiables et sont harcelées. Lala Maty Sow a expliqué que malgré la légalisation du travail du sexe, la plupart d'entre elles travaillent en réalité de façon illégale.

En [France](#), alors que les lois punissant le racolage étaient abrogées en avril 2016, au même moment la loi criminalisant les clients était introduite. Thierry Schaffauser a décrit les conséquences négatives de la loi, des conséquences qui ont été mises en lumière par le [STRASS](#) et expliquées en détail dans un [rapport complet de Médecins du Monde](#) : la loi a créé de la pauvreté. Les travailleurSEs du sexe, en particulier les travailleurSEs du sexe migrantEs de rue, sont désormais davantage vulnérables à la violence et de plus en plus de travailleurSEs du sexe migrantEs sont contraintEs de s'en remettre à des tierces parties pour trouver des clients. La criminalisation des clients, ajoutée à la promotion de la PrEP, a entraîné une très forte baisse de l'utilisation du préservatif chez les hommes travailleurs du sexe. Les travailleurSEs du sexe continuent néanmoins d'être cibléEs et pénaliséEs par les lois municipales françaises.

En [Malaisie](#), Les travailleurSEs du sexe tombent sous le coup de lois pénales criminalisant le racolage ; les travailleurSEs du sexe musulmanEs tombent, en outre, sous le coup des lois de la Charia qui sont appliquées dans les États. Les travailleurs du sexe LGBT sont aussi criminalisés par la Charia pour « sodomie ». Elisha Kor a expliqué qu'il y a une contradiction dans la loi en Malaisie puisque, d'un côté, les travailleurSEs du sexe sont considéréEs comme une population clé pour la prévention du VIH mais, d'un autre, les préservatifs servent toujours de preuves pour la mise en examen des travailleurSEs du sexe.

[Le travail du sexe a été décriminalisé en 2003 en Nouvelle-Zélande](#). Catherine Healy a décrit l'impact positif qu'a eu la décriminalisation du travail du sexe, notamment concernant l'amélioration de l'accès aux services, à la protection de la police et à la protection des droits du travail, la baisse de la violence, le renforcement de la participation significative des travailleurSEs du sexe et la collaboration avec le gouvernement pour garantir l'égalité des droits du travail aux travailleurSEs du sexe.

« Quand on parle de décriminalisation, il ne s'agit pas de réprimer des idées ou d'aspirer à un monde sans travail du sexe. L'objectif, c'est que les droits des travailleurSEs du sexe soient respectés et c'est de garantir leur santé et leur sécurité au travail. La loi a été créée pour protéger les travailleurSEs du sexe et pas dans une perspective paternaliste ou condescendante... mais de façon que les travailleurSEs du sexe prennent les décisions elles/eux-mêmes. »

- Catherine Healy, NZPC, Nouvelle-Zélande



Phelister Abdalla a parlé du travail que fait actuellement KESWA avec les travailleuses du sexe migrantes et déplacées dans les camps de réfugiés. KESWA s'est mobilisé après que plusieurs travailleuses du sexe kényanes ont été assassinées et demandé que soit ouverte une enquête. Le gouvernement du Kenya a annoncé qu'une enquête serait menée mais a ajouté qu'il ne pouvait rien faire pour les travailleuses du sexe migrantes. KESWA a donc commencé à établir un contact avec les travailleuses du sexe migrantes et déplacées dans les camps de réfugiés et leur a demandé ce dont elles avaient besoin. À la suite de cette initiative, KESWA a mis sur pied un programme dans l'objectif était de former et de sensibiliser les travailleurs humanitaires et le personnel de santé et a recruté des travailleuses du sexe migrantes et déplacées pour qu'elles travaillent avec des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.

Per-Anders Sunesson, l'ambassadeur suédois chargé de la lutte contre la traite des êtres humains est intervenu pour la première fois après les présentations des travailleurSEs du sexe. Il a déclaré que le modèle suédois, dont l'objectif est d'abolir la « prostitution » en criminalisant les clients, repose sur des « données scientifiques » qui prouvent que toutEs les travailleurSEs du sexe suédoisEs ont connu la violence sexuelle, la violence physique et ont des problèmes de santé mentale ; selon lui, il n'a donc pas été nécessaire de consulter les travailleurSEs du sexe pendant les dix ans qu'a duré l'évaluation de ce modèle.

L'attitude du gouvernement suédois n'a cependant pas empêché la communauté [internationale](#) et [suédoise](#) des travailleurSEs du sexe de faire une évaluation de la loi. Dans les pays où le modèle suédois est mis en œuvre, les travailleurSEs du sexe perdent leur moyen de subsistance, elles/ils risquent de perdre leur logement ou leurs enfants et même d'être assassinéEs en toute impunité. La déclaration de l'ambassadeur suédois n'est pas restée sans réponse : les membres de la délégation des travailleurSEs du sexe lui ont rétorqué qu'il existait de nombreux rapports produits par la communauté scientifique et la communauté des travailleurSEs du sexe prouvant les dommages que peut causer la criminalisation des clients et des tierces parties.

Mercredi 13 mars

« Libres de décider, libres de choisir »

La France, la Suède, SheDecides, la Fédération internationale de planification familiale (IPPF), le Planning familial (France), les coordinations française et suédoise du lobby européen des femmes, la Fondation Jean Jaurès.

La délégation des travailleurSEs du sexe a essayé de participer à cette session mais on leur a demandé de quitter la salle parce qu'il n'y avait plus de place. La délégation des travailleurSEs du sexe s'est donc assise dans le couloir pour écouter la session qui était diffusée en direct. Il était annoncé que cette discussion porterait sur une approche de la protection sociale respectueuse des droits humains et sur l'accès de toutes les femmes aux droits à la santé sexuelle et reproductive. ToutEs les intervenantEs – des membres des gouvernements du Burkina Faso, de France et de Suède, SheDecides, YSAFE, Campaña Nacional por el Derecho al Aborto Legal, Seguro y Gratuito – ont évoqué le droit des femmes de choisir et ont insisté sur l'importance de l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive complets, y compris pour les mineurEs. Elles/ils ont souligné l'importance de la liberté et du respect de l'autonomie corporelle des femmes. Le lobby des femmes s'est ensuite exprimé sur la « prostitution », expliquant qu'elle est intrinsèquement incompatible avec le droit à la santé reproductive et sexuelle et avec les droits des femmes et que chez les travailleuses du sexe, le consentement n'existe pas. AucunEs des intervenantEs n'a réagi à ces commentaires. Les travailleurSEs du sexe qui écoutaient dehors étaient stupéfaitEs que personne dans la salle ne défende le droit des femmes à l'autonomie corporelle. NSWP a publié [un article](#) sur cet évènement le 14 mars 2019.



« Nous les avons écoutées parler des travailleuSEs du sexe et il n'y avait pas unE seulE travailleuSE du sexe dans la salle pour nous représenter. Ça m'a rendue très triste. »

- Shaunna-May Trotman, Coalition pour le travail du sexe au Guyana

Dialogue avec donateurs chez Open Society Foundations

NSWP et la Open Society Foundations ont organisé une discussion concernant les priorités de financements et les obstacles rencontrés par les organisations dirigées par des travailleuSEs du sexe.

Ruth Morgan Thomas a évoqué les valeurs fondamentales de NSWP : l'opposition à toutes les formes de criminalisation et à toute autre oppression juridique des travailleuSEs du sexe, la reconnaissance du travail du sexe comme un travail et le soutien à l'autodétermination et au droit des travailleuSEs du sexe à s'organiser. Elle s'est exprimée concernant les difficultés que rencontrent les communautés de travailleuSEs du sexe dans le monde et les stratégies adoptées par NSWP pour surmonter ces difficultés, notamment en faisant entendre les revendications des travailleuSEs du sexe dans le monde, en reconnaissant l'intersectionnalité des oppressions et en construisant des alliances. NSWP a récemment établi [une carte des lois sur le travail du sexe mises en œuvre dans 208 pays et territoires](#). Dans tous les pays, excepté un, la vente, l'achat et l'organisation du travail du sexe sont criminalisés ou pénalisés d'une manière ou d'une autre. Malheureusement, les critères et les procédures adoptés par beaucoup des donateurs qui financent la défense des droits humains rendent difficile l'accès aux financements pour les travailleuSEs du sexe, en particulier dans des contextes dans lesquels le travail du sexe ou les activités qui lui sont liées sont criminalisés ; certains donateurs hésitent aussi toujours à financer des organisations dirigées par des travailleuSEs du sexe.

Nataliia Isaieva a insisté sur l'importance pour les travailleuSEs du sexe de s'organiser et de participer de façon significative aux processus qui les concernent. Elle a également rappelé que les organisations dirigées par des travailleuSEs du sexe rencontrent de nombreux obstacles dans leurs interactions avec les prestataires de services qui sont souvent les principaux bénéficiaires des financements octroyés par les gouvernements et les œuvres de charité. Les prestataires de services peuvent limiter l'action des organisations dirigées par des travailleuSEs du sexe de plusieurs façons : en leur donnant un rôle qui reste purement symbolique, en exigeant des résultats qui sont inatteignables, en demandant un nombre trop important de rapports et n'accordant aucun financement pour le fonctionnement de l'organisation.

Catherine Healy a décrit l'impact positif que la décriminalisation et tout le processus qui y a mené ont eu en Nouvelle-Zélande. Elle a indiqué qu'il a fallu du temps pour que le travail du sexe soit décriminalisé et que, pour y parvenir, les travailleuSEs du sexe « prenaient la parole dès qu'elles/ils le pouvaient. »

« Grâce à la décriminalisation du travail du sexe, la santé et la sécurité des travailleuSEs du sexe au travail se sont très nettement améliorées... Quand le travail du sexe a été décriminalisé en 2003, nous étions présentEs et nous participions à toutes les étapes du processus. Il est primordial que nous participions à tout ce qui affecte notre travail. »

- Catherine Healy, NZPC, Nouvelle-Zélande

Phelister Abdalla a expliqué que c'est parce que le travail du sexe n'est pas reconnu comme un travail en Afrique que les travailleuSEs du sexe ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire, qu'elles/ils ne peuvent pas emprunter d'argent auprès des banques ou trouver un logement. KESWA et ASWA ont défendu, avec succès, la reconnaissance du travail du sexe comme un travail : elles/ils ont mis en place des alliances solides et ont réussi à convaincre les membres de leur communauté qu'il fallait qu'ils/elles s'organisent.



Sebastian Kohn de l'Open Society Foundations a communiqué des informations relatives au financement des organisations de travailleurSEs du sexe révélées par une [étude](#) menée en 2014 par le Red Umbrella Fund, Mama Cash, et OSF. Selon cette étude, il n'existe que 56 donateurs non gouvernementaux qui sont concentrés dans les pays riches et qui ont distribué 8 millions EUR en 2013. Sebastian a souligné que la région Asie-Pacifique manque cruellement de financement et que les organisations manquent d'argent pour financer leur fonctionnement et leur travail de plaidoyer.

Jeudi 14 mars

Évènement annexe : « Faire respecter le droit à la protection sociale des travailleurSEs du sexe » | [Vidéo](#)

Les Pays-Bas, l'Uruguay et Count Me In ! Consortium

Les membres de la délégation des travailleurSEs du sexe du Sénégal et de Nouvelle-Zélande ont participé à cet évènement annexe officiel de la Commission de la condition des femmes au siège des Nations Unies. Catherine Healy, du Collectif des travailleurSEs du sexe de Nouvelle-Zélande et Lala Maty Sow, de l'organisation And Soppeku, se sont jointes à Mette Gonggrijp, directrice du Développement social et ambassadrice des Pays-Bas pour les droits des femmes et l'égalité des genres ainsi qu'à Mariella Mazzotti, présidente du Conseil pour les questions de genre d'Uruguay et directrice de l'Institut national des femmes (INMUJERES). Elles se sont exprimées, en tant qu'expertes, pour la réalisation des droits des travailleurSEs du sexe à la protection sociale et à l'accès aux services publics. La modératrice pour cette discussion était Geeta Misra, directrice exécutive de [CREA](#).

Mette a rappelé que le gouvernement des Pays-Bas s'engage à soutenir les droits des travailleurSEs du sexe dans le cadre de sa politique extérieure en assurant le financement d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et en promouvant une approche respectueuse des droits humains dans les forums politiques internationaux. Pendant cette discussion, il lui a été demandé de commenter la position adoptée par le Lobby des femmes suédois pendant l'évènement annexe « libres de décider, libres de choisir ». Elles avaient déclaré que le travail du sexe est intrinsèquement incompatible avec la réalisation du droit à la santé reproductive et sexuelle et avec les droits des femmes et des filles. La réponse de Mette a été la suivante : « J'aimerais rappeler la position et l'approche adoptées par le gouvernement des Pays-Bas... Nous considérons que la dignité et les droits humains sont de la plus haute importance... Les femmes ont le droit de décider ce qu'elles font avec leur corps, elles ont le droit à l'autonomie corporelle. Les travailleurSEs du sexe et les organisations de travailleurSEs du sexe méritent notre respect et notre soutien. »

[Le travail du sexe en Uruguay a été légalisé](#) et est réglementé. Les travailleurSEs du sexe doivent se soumettre à des tests de dépistage du VIH et des IST, elles/ils doivent se déclarer auprès des autorités et les lois en place limitent le travail du sexe indépendant. Bien qu'il soit légal, le travail du sexe reste fortement stigmatisé et 75 % des travailleurSEs du sexe ne se déclarent pas. Mariela a insisté sur l'importance de la participation significative des travailleurSEs du sexe dans un tel contexte et a demandé au mouvement de défense des droits des femmes de soutenir les travailleurSEs du sexe.

Catherine a expliqué quels changements positifs la décriminalisation avait provoqués en Nouvelle-Zélande. Elle a aussi [reconnu que la Loi de réforme de la prostitution de 2003 a ses limites](#). Les travailleurSEs du sexe migrantEs ne sont par exemple pas protégés par cette loi et le respect de la loi par les municipalités n'est pas acquis. Elle a également fait remarquer que les populations indigènes sont largement marginalisées et discriminées. Cette marginalisation et cette discrimination se reflètent dans les politiques racistes de certains établissements de travail du



sexe et dans le nombre disproportionné de travailleurSEs du sexe maories qui travaillent dans la rue. Elle a également expliqué les objectifs de la décriminalisation et pourquoi il est important que les revendications des travailleurSEs du sexe soient prises en compte dans l'élaboration des lois.

« Je pense que c'est un principe essentiel, qu'il n'est pas envisageable de penser et de créer des choses pour les travailleurSEs du sexe sans qu'ils/elles y participent depuis le début. Sinon, tu te retrouves avec beaucoup de tensions... Et des résultats qui ne vont à personne et des objectifs qui ne sont pas atteints. »

- Catherine Healy, NZPC, Nouvelle-Zélande

Lala s'est exprimée concernant le cadre juridique qui régleme le travail du sexe au Sénégal. De nombreuses travailleuses du sexe font le choix de ne pas se déclarer et il leur est donc difficile d'accéder aux services de santé. Lala a indiqué que « sans le carnet sanitaire, les travailleuses du sexe ne peuvent pas se rendre à l'hôpital. » « La police peut aussi les arrêter pour cette raison. »

Cet évènement annexe était ouvert à touTEs les participantEs de la CSW. Les abolitionnistes étaient bien sûr présentEs, comme elles/ils le sont à tous les évènements qui promeuvent les droits des travailleurSEs du sexe ; ils/elles ont exprimé leur désaccord avec les intervenantEs et remis en question les expériences vécues des travailleurSEs du sexe.

Évènement annexe : « Mettre fin à la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle »

ONUDC, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Coalition contre la traite des femmes et Equality Now

Cet évènement avait été annoncé comme une discussion sur la traite des personnes mais elle s'est principalement concentrée sur la promotion de la criminalisation des clients.

Les intervenantEs se sont surtout intéressés au travail du sexe et ont soutenu que c'est la demande de rapports sexuels rémunérés qui est responsable de la traite des personnes dans l'industrie du sexe et que c'est la demande de travail forcé qui est responsable de la traite dans d'autres secteurs professionnels. Gregory Thery de CAP International et Taina Bien-Aimé de CATW, s'en sont pris aux agences de l'ONU qui critiquent l'approche politique visant à mettre fin à la demande de sexe rémunéré. Ils ont exprimé leur désaccord face à la décision de CSW de laisser aux travailleurSEs du sexe la place d'exprimer leurs revendications et face à la promotion d'une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains pendant l'évènement ; selon eux, cela constituait une violation du droit international et des obligations de la CSW stipulées dans le Protocole de Palerme.

Cette interprétation vient contredire les notes interprétatives officielles de la négociation du [Protocole](#) qui affirment que :

« Le Protocole traite la question de l'exploitation de la prostitution d'autrui et d'autres formes d'exploitation sexuelle uniquement dans le contexte de la traite des personnes. Il ne définit ni les termes « exploitation de la prostitution d'autrui » ni les termes « autres formes d'exploitation sexuelle ». Il n'a donc pas d'incidences sur la façon dont les États parties traitent la question de la prostitution dans leur droit interne. »

Des travailleurSEs du sexe du monde entier ont signalé à de nombreuses reprises que cette législation ne fait que [vulnérabiliser encore davantage les travailleurSEs du sexe](#) à la violence, à la discrimination et à l'exploitation.

« Il était clair qu'ils ne luttèrent pas seulement contre la traite humaine mais aussi contre toute l'industrie du sexe. Tous les intervenants ont associé le travail du sexe à la traite des personnes... Et bien sûr les travailleurSEs du sexe ne faisaient jamais partie de la solution. »

- Thierry Schaffauser, STRASS, France

« Ils parlaient tous de gens qui étaient victimes de la traite, des gens qui venaient d'Afrique. Pourtant, j'ai remarqué que dans la salle, il n'y avait aucun Africain qui prenait la parole... J'ai eu personnellement le sentiment que ce qu'ils disaient était dégradant pour les travailleurSEs du sexe... leur perception de ce qu'est unE travailleurSE du sexe est très différente de la réalité. »

- Phelister Abdalla, KESWA, Kenya

Évènement parallèle : « Vingt ans d'interdiction d'achat de services sexuels »

ROKS et National Organization for Women's Shelters et Young Women's Shelters en Suède

Jenny Westerstrand, présidente de ROKS, a décrit le travail du sexe comme étant intrinsèquement incompatible avec l'égalité des genres. Selon elle, il est nécessaire d'abolir le travail du sexe afin de mettre fin à un rôle archétypal des femmes qui perpétue l'inégalité entre les genres. Anna Skarhed, qui a dirigé l'évaluation de la loi suédoise sur une durée de dix ans, prétend que la baisse du nombre de travailleuses de rue est la preuve que, grâce à cette loi, le nombre total de travailleuses du sexe en Suède a diminué. Cela vient contredire une autre évaluation commandée par le Conseil national suédois de la santé et de la protection sociale, le Socialstyrelsen. Skarhed a expliqué que l'étude qu'elle avait menée n'avait pas pour objectif d'évaluer l'impact de la loi sur les travailleuses du sexe et qu'aucune ressource n'avait été mise à sa disposition pour consulter les travailleuses du sexe.

« Lorsque le sujet de l'évaluation de la loi suédoise a été abordé, elles ont révélé qu'elles avaient manqué de moyens pour faire l'évaluation. Elles ont admis qu'elles avaient souhaité parler à des « femmes prostituées » mais qu'elles n'avaient eu à leur disposition aucune donnée et aucune ressource. Ces révélations posent la question de la nature de cette évaluation et de la crédibilité des données fournies. Cette intervenante vient d'un pays très riche, un pays qui dissémine une politique préjudiciable aux travailleurSEs du sexe et qui se sent le droit de nous dire à nous, dans les pays pauvres, ce que nous sommes censés faire et comment nous devons vivre nos vies. »

- Nataliia Isaieva, egalife-Ukraine, Ukraine

Per-Anders Sunesson, l'ambassadeur suédois chargé de la lutte contre la traite des êtres humains, a parlé de l'interdiction de l'achat de services sexuels adoptée par le gouvernement suédois comme d'un succès sans équivoque. Les travailleurSEs du sexe qui étaient présentEs pendant cette session n'ont pas eu l'opportunité de répondre ou de faire des commentaires.

« La salle était très hostile. La façon dont ils représentent les travailleurSEs du sexe était beaucoup trop dégradante et manquait de professionnalisme... Ils nous représentent comme des « putes » et je trouve ça vraiment inacceptable. »

- Kholi Buthelezi, SISONKE, Afrique du Sud



Évènement parallèle : Renforcer les mouvements au XXI^e siècle

Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

Cinq intervenantEs ayant reçu une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies se sont exprimés sur le renforcement des mouvements lors de l'évènement organisé pendant la CSW sur ce fonds ; KayThi Win faisait partie de ces intervenantEs. Les autres intervenantEs représentaient des groupes qui se concentrent sur l'organisation des communautés indigènes et des mouvements féministes en Amérique latine et sur l'organisation de tribus en Inde.

KayThi a décrit les difficultés que rencontrent les travailleurSEs du sexe en Asie-Pacifique et a insisté sur l'importance de la participation significative des travailleurSEs du sexe. En Asie et dans le Pacifique, « les travailleurSEs du sexe sont criminaliséEs, marginaliséEs, stigmatiséEs, impuissantEs et isoléEs du reste de la société. Les taux de violence, en particulier de violence policière, sont élevés. »

Il est important de renforcer les mouvements, affirme KayThi, pour que les travailleurSEs du sexe aient la volonté de défendre leurs droits. La participation significative des travailleurSEs du sexe est un des principes fondateurs de APNSW. Les travailleurSEs du sexe doivent pouvoir participer à toutes les étapes du travail. Kay Thi a constaté que, dans de nombreux pays, les travailleurSEs du sexe ne sont pas les preneurs de décision pour tout ce qui concerne leurs programmes.

« Rien ne peut être accompli quand les communautés ne sont pas autonomes. »

- KayThi Win, APNSW

Kay Thi a parlé du pouvoir de la collaboration, non seulement avec les universitaires, les donateurs et d'autres ONG mais aussi entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. KayThi a rappelé plusieurs travaux de recherche sur lesquels APNSW a collaboré : (en anglais) [The Right\(s\) Evidence – Sex work, Violence and HIV in Asia](#), [Sex Work, Violence and HIV in Asia – From Evidence to Safety](#) et [The HIV and Sex Work Collection: Innovative Responses in Asia and the Pacific](#).

Évènement parallèle : « Des droits pour résister : décriminaliser le travail du sexe » | Vidéo

Best Practices Policy Project, Black Sex Worker Collective et New Jersey Red Umbrella Alliance

Une discussion animée par des travailleurSEs du sexe de couleur – actuelLEs et ancienNEs – et rassemblant des travailleurSEs du sexe de couleur du monde entier. Les participantEs se sont intéresséEs à la façon dont les travailleurSEs du sexe « renforcent leur résilience et se donnent les moyens de mettre fin à la criminalisation des vies des travailleurSEs du sexe. »

Kholi Buthelezi et Elisha Kor se sont jointes à Beyonce Karung de Transgender Equality Uganda et à Christian du Black Sex Worker Collective pour participer à une discussion animée par N'jaila Rhee de New Jersey Red Umbrella Alliance pour parler de l'organisation des groupes dirigés par des travailleurSEs du sexe et pour contester la criminalisation.

« Nous croyons à l'autonomie des travailleurSEs du sexe... Nous luttons pour que les choses changent. Nous encourageons aussi les travailleurSEs du sexe à prendre la parole... et ainsi à renforcer le mouvement de défense des droits des travailleurSEs du sexe en Afrique du Sud. »

- Kholi Buthelezi, SISONKE, Afrique du Sud



Les participantEs ont parlé de la façon dont ils/elles créent des espaces protégés pour les travailleurSEs du sexe et renforcent les alliances pour promouvoir la décriminalisation. Tous les intervenantEs ont parlé des problèmes qu'ils/elles rencontrent dans un contexte de criminalisation et ont partagé leurs histoires de militantisme.

Cet évènement parallèle était ouvert au public et les abolitionnistes étaient bien sûr présentEs, comme elles/ils le sont à tous les évènements qui promeuvent les droits des travailleurSEs du sexe.

NSWP et nos partenaires de l'Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe¹ ont demandé de rencontrer le secrétaire général des Nations Unies et ONU femmes pour discuter du rôle des Nations Unies dans la protection, le respect et la réalisation des droits humains des travailleurSEs du sexe pendant la session de la Commission de la condition des femmes.

Le secrétaire général n'a eu le temps de rencontrer la délégation des travailleurSEs du sexe pendant la CSW63 mais nous espérons qu'une rencontre pourra être organisée lors de la CSW64.

Des représentants de ONU femmes ont accepté de rencontrer la délégation des travailleurSEs du sexe ainsi que des représentants de SWIFA pour parler des expériences vécues et des réalités des travailleurSEs du sexe et pour discuter du point de vue des féministes qui soutiennent une approche respectueuse des droits humains.

« Nous venons touTEs de contextes différents dans lesquels des lois variées sont mises en œuvre. Néanmoins, ce que toutes ces lois ont en commun, c'est qu'elles nous compliquent la vie. »

- Nataliia Isaieva, egalife-Ukraine, Ukraine

« Quand on aborde la question de changer les lois et les politiques, au niveau national, on nous répond toujours " oh, c'est un sujet sensible auquel nous ne voulons pas toucher ". C'est ainsi, jusqu'à ce qu'on meure, jusqu'à ce qu'une nouvelle génération nous remplace, ça restera une question sensible. Donc il faut que nous intervenions. Il faut que les gens s'y habituent et que nous sensibilisons vraiment les gens. »

- KayThi Win, APNSW/NSWP

Réflexions sur la session de la Commission de la condition des femmes

Les membres de la délégation ont indiqué qu'il est urgent de construire des espaces pour les femmes qui incluent les travailleuses du sexe et de faire entendre leurs revendications à la CSW.

« Je pense que les travailleuses du sexe doivent faire un travail de plaidoyer au niveau de la CSW, c'est une plateforme importante... il est important que les travailleuses du sexe participent aux espaces réservés aux femmes. C'est aussi une plateforme importante pour sensibiliser d'autres femmes... et pour qu'elles puissent ainsi s'intéresser aux problèmes des travailleuses du sexe. »

- Kholi Buthelezi, SISONKE, Afrique du Sud

¹ Les membres de SWIFA comptent le Réseau du développement et de la communication des femmes africaines (FEMNET), Amnesty International, le Centre for Women's Global Leadership (CWGL), CREA, l'Alliance mondiale contre la traite des femmes (GAATW), le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP), la Coalition internationale pour la santé des femmes (IWHC), International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IWRAP Asia Pacific), de la Open Society Foundations (OSF) et le Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs (WGNRR/RMFDR).

« Les travailleurSEs du sexe sont souvent oubliÉS. Il s'agit de la Commission de la condition des femmes, et beaucoup de travailleurSEs du sexe sont des femmes. Il est assez clair que les travailleuses du sexe n'ont pas réussi à faire avancer leurs droits, elles n'ont souvent pas accès à la protection sociale et il est donc très important qu'elles soient présentes à ce forum. »

- Catherine Healy, NZPC, Nouvelle-Zélande

« Le temps où des femmes prenaient la parole pour d'autres femmes est révolu... il est important que les travailleuses du sexe parlent de qui elles sont, de ce qui leur convient et qu'elles disent la vérité sur le travail du sexe afin que les gens puissent comprendre les travailleuses du sexe. Cela afin que lorsqu'ils/elles défendent une idée dans une salle, ils/elles puissent avoir une idée précise de ce qu'est une travailleuse du sexe et de ce qu'elles veulent. »

- Phelister Abdalla, KESWA, Kenya

« C'est une excellente opportunité de discuter de la violence exercée à l'égard des travailleurSEs du sexe et des personnes transgenres et de chercher des solutions... mais c'est aussi difficile parce que les gens continuent de discriminer et de stigmatiser les travailleurSEs du sexe et les personnes transgenres. Quand ils/elles ont l'impression que nous ne sommes pas vraiment importantes. Pourtant nous le sommes... nous sommes les femmes... nos problèmes sont les problèmes des femmes. »

- Elisha Kor, PKKUM, Malaisie

Les membres de la délégation des travailleurSEs du sexe avaient des impressions partagées quant à la session de la Commission de la condition des femmes et ont remarqué que « cela a été une expérience positive et difficile en même temps. »

La CSW a été un évènement extrêmement difficile pour les travailleurSEs du sexe pour deux raisons principales : d'abord à cause des arguments idéologiques avancés par les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes mais aussi parce qu'elles/ils ont incessamment tenté de faire taire les travailleurSEs du sexe qui voulaient raconter leurs expériences. Plusieurs des membres de la délégation ont été surpris par l'hostilité qu'ils ont rencontrée à la CSW et le caractère dégradant des discours sur le travail du sexe. Certains ont ajouté que même les féministes fondamentales et les groupes abolitionnistes dans leur pays ne se comportent pas de cette façon. Faire face à de telles provocations et à de tels discours anti-travail du sexe, sans avoir l'opportunité d'y répondre, a été très difficile et éprouvant pour les membres de la délégation.

« Je savais déjà que l'opposition radicale était contre le travail du sexe et qu'elles pensent que les travailleuses du sexe sont des victimes et que le travail du sexe c'est la même chose que la traite des personnes, mais avant de participer à la CSW, je ne m'étais jamais retrouvée dans une même pièce avec ces gens. Il est important que les travailleurSEs du sexe qui participent au travail de la Commission de la condition des femmes aient des arguments solides et qu'elles/ils ne répondent pas aux provocations et aux commentaires négatifs. Ce n'est pas facile, j'avais parfois envie de pleurer. C'est néanmoins une bonne chose de ne pas être seule, d'avoir du soutien, en particulier dans notre équipe qui était représentée par des travailleurSEs du sexe de différentes régions. Ça nous a permis d'avoir de meilleurs résultats. »

- Nataliia Isaieva, egalife-Ukraine, Ukraine



En revanche, l'expérience du soutien apporté par SWIFA et le Groupe pour les droits des femmes a été très positive.

« Nous avons participé à d'autres sessions et les sessions avec les travailleurSEs du sexe ont été vraiment agréables parce que nous pouvions nous exprimer. D'autres réseaux de femmes sont venus soutenir nos revendications. En particulier les membres du mouvement de défense des droits des femmes qui font partie de SWIFA. »

- Phelister Abdalla, KESWA, Kenya

Le soutien et la solidarité que les participantEs ont pu trouver au sein de la délégation des travailleurSEs du sexe ont été une composante essentielle de leur expérience et de l'impact que la délégation a pu avoir. Malgré les difficultés rencontrées, les membres de la délégation ont exprimé un sentiment d'accomplissement et ont eu l'impression que les revendications des travailleurSEs du sexe ont été entendues sur des plateformes variées.

« J'ai vu que tout le monde avait participé à 100 % à la conférence... ils/elles ont travaillé dur et ont réussi à créer un esprit de groupe. »

- Elisha Kor, PKKUM, Malaisie

« Je crois que NSWFP a amené une équipe très solide [et cela s'est vu à tous les événements]... Ils/elles ont su s'impliquer grâce à leurs expériences vécues en tant que travailleurSEs du sexe. Ce sont des personnes qui sont expertes dans leur domaine. »

- Phelister Abdalla, KESWA, Kenya

« La délégation des travailleurSEs du sexe a fait beaucoup de choses, nous avons été une importante délégation et nous avons participé à différentes sessions... ce qui nous a permis de parler de nos priorités, d'affirmer que le travail du sexe est aussi un travail et que les femmes travailleuses du sexe sont aussi des femmes. »

- Lala Maty Sow, And Soppeku, Sénégal

« Notre présence à la CSW a été reconnue. Nous avons été entenduEs à la CSW. Nous avons parlé d'expériences de vie au quotidien, nous nous sommes expriméEs... à tous les forums auxquels nous avons pu participer. »

- Shaunna-May Trotman, Coalition pour le travail du sexe au Guyana

Conclusion

Le travail du sexe est criminalisé dans de nombreux pays et il n'est donc pas surprenant que certains États membres continuent d'investir des ressources importantes pour contester – pendant les sessions officielles de la CSW, les Conclusions approuvées, les événements annexes et les événements parallèles – une approche du travail du sexe respectueuse des droits humains adoptée par les Nations Unies.

Malgré cela, la délégation des travailleurSEs du sexe – en partenariat avec certaines agences de l'ONU, certains États membres et certaines organisations de défense des droits des femmes – a réussi à faire entendre son appel au respect des droits des travailleurSEs du sexe pendant la session de la Commission de la condition des femmes.

Pour que les Nations Unies n'abandonnent personne, le travail du sexe ne doit pas être traité comme une exception et les travailleurSEs du sexe ne doivent pas être excluEs.



« À travers le monde, les travailleurSEs du sexe se rassemblent pour assurer leur sécurité et pour exiger des droits. Nous ne nous attendons pas à ce qu'on nous donne ces droits. Nous sommes prêtEs à nous rassembler et à revendiquer nos droits.

Nous venons touTEs de contextes différents dans lesquels des lois variées sont mises en œuvre. Néanmoins, ce que toutes ces lois ont en commun, c'est qu'elles nous compliquent la vie.

Les gens devraient soutenir les mouvements dirigés par des travailleurSEs du sexe parce que ce sont les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qui sont les mieux placées pour connaître les besoins des travailleurSEs du sexe. En général, nous essayons toujours de trouver le consensus dans des groupes nombreux de travailleurSEs du sexe. Quand nous nous exprimons, ce n'est pas en tant qu'individu mais au nom de tout un mouvement. Nous demandons au mouvement pour la défense des droits des femmes de soutenir notre lutte pour nos droits. Nous ne voulons pas des droits différents des autres. Nous sommes des êtres humains et nous demandons d'avoir les mêmes droits que chacun.

Ce que nous tentons de faire en tant que travailleurSEs du sexe, c'est d'analyser le contexte d'un pays et de comprendre comment les lois affectent nos vies et ce qui pourrait être amélioré. Il est très important, dans des contextes difficiles et hostiles, que nos revendications soient entendues et que nous soyons traitéEs comme des êtres humains. »

- Nataliia Isaieva, egalife-Ukraine, Ukraine

Une des priorités de NSW reste de créer des espaces et de faire entendre les revendications des travailleurSEs du sexe à la CSW et dans tous les espaces de l'ONU qui promeuvent l'égalité des genres ; nous continuerons à préparer, à planifier et à construire des alliances pour garantir que personne ne puisse empêcher les travailleurSEs du sexe de s'exprimer.



Projet soutenu par :



**ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

NSWP est partenaire de l'alliance Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer sur : www.hivgaps.org Pour plus d'information.